

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Safran Aero Boosters**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Route de Liers

N° : 121

Boîte :

Code postal : 4041

Commune : Milmort

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : www.safran-aero-boosters.com

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0432.618.812

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

24-11-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **28-03-2024**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DALBIES Eric

Avenue Bernadotte 15
64110 Jurançon
FRANCE

Début de mandat : 2022-03-24

Fin de mandat : 2025-03-27

Administrateur

HARANT François

Rue du Guerrier Celta 1
94150 Rungis
FRANCE

Début de mandat : 2021-03-25

Fin de mandat : 2024-03-28

Administrateur

LEPOT François

Rue du Chêne 2
4130 Esneux
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-03-25

Fin de mandat : 2024-03-28

Administrateur délégué

ORSINI Jean-Jacques

Rue de la Clairière 63
77380 Combs-la-ville
FRANCE

Début de mandat : 2023-03-23

Fin de mandat : 2026-03-26

Président du Conseil d'Administration

ALARY Jean-Paul

Allée du Brévent 10
91019 Evry
FRANCE

Début de mandat : 2022-03-24

Fin de mandat : 2025-03-27

Administrateur

LALLEMAND Philippe

Rue Joseph Raskin 17
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-03-24

Fin de mandat : 2025-03-27

Administrateur

EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B00160)

0446334711
rue des Guillemins 129 3
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-03-23

Fin de mandat : 2026-03-26

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Van Callemont Emilie (A02611)
Commissaire
rue du Panorama 72
4680 Oupeye
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>191.413.486</u>	<u>179.570.331</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	5.806.465	9.810.219
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	81.035.529	79.483.933
Terrains et constructions		22	15.396.922	15.406.844
Installations, machines et outillage		23	35.488.849	49.484.774
Mobilier et matériel roulant		24	4.815.610	3.765.153
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	25.334.147	10.827.162
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	104.571.493	90.276.179
Entreprises liées	6.15	280/1	104.271.174	90.235.342
Participations		280	90.166.016	76.717.346
Créances		281	14.105.158	13.517.996
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	300.318	40.838
Actions et parts		284	14.428	14.428
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	285.891	26.410

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.885.761.521	1.631.362.019
Créances à plus d'un an		29	11.665.544	5.791.465
Créances commerciales		290	11.665.544	5.791.465
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	311.779.702	242.001.153
Stocks		30/36	311.779.702	242.001.153
Approvisionnements		30/31	110.339.000	72.985.401
En-cours de fabrication		32	99.193.995	78.305.328
Produits finis		33	42.051.760	35.000.448
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	60.194.946	55.709.977
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	332.925.511	329.728.187
Créances commerciales		40	266.054.154	248.904.748
Autres créances		41	66.871.357	80.823.439
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.228.992.131	1.053.602.644
Comptes de régularisation	6.6	490/1	398.634	238.569
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.077.175.007	1.810.932.350

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>968.005.309</u>	<u>902.252.053</u>
Capital souscrit		10/11	54.889.224	54.889.224
Capital non appelé		10	54.889.224	54.889.224
En dehors du capital		100	54.889.224	54.889.224
Primes d'émission		101		
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	5.488.923	5.488.923
Réserves indisponibles		130/1	5.488.923	5.488.923
Réserve légale		130	5.488.923	5.488.923
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	906.794.121	840.838.148
Subsides en capital		15	833.041	1.035.758
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>222.833.146</u>	<u>242.104.894</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	222.828.337	242.098.794
Pensions et obligations similaires		160	1.122.765	2.155.697
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	221.705.571	239.943.098
Impôts différés		168	4.809	6.099

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	886.336.553	666.575.404
Dettes à plus d'un an	6.9	17	61.462.792	85.206.227
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	61.462.792	85.206.227
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	824.672.002	581.024.594
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	15.493.781	14.122.304
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	371.029.944	293.057.079
Fournisseurs		440/4	371.029.944	293.057.079
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	203.254.562	159.294.935
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	42.008.045	33.681.656
Impôts		450/3	2.008.881	922.268
Rémunérations et charges sociales		454/9	39.999.164	32.759.388
Autres dettes		47/48	192.885.669	80.868.619
Comptes de régularisation	6.9	492/3	201.759	344.582
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.077.175.007	1.810.932.350

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	905.850.329	661.508.922
Chiffre d'affaires	6.10	70	784.800.902	595.033.069
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	28.369.344	20.698.024
Production immobilisée		72	44.534.278	29.440.733
Autres produits d'exploitation	6.10	74	29.698.901	16.337.097
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	18.446.904	
		60/66A	669.749.894	551.524.619
Coût des ventes et des prestations		60	376.989.040	285.744.836
Approvisionnements et marchandises		600/8	450.067.931	310.124.565
Achats		609	-73.078.891	-24.379.729
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	76.629.244	66.172.903
Services et biens divers		6.10 62	132.227.255	110.300.934
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	65.542.528	50.093.120
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		6.10 631/4	20.868.692	5.163.398
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-19.270.458	22.996.813
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 640/8	16.763.593	11.052.615
Autres charges d'exploitation		649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6.12 66A		
Charges d'exploitation non récurrentes		9901	236.100.435	109.984.304
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	38.260.567	6.476.685
Produits financiers récurrents		75	36.730.019	6.476.685
Produits des immobilisations financières		750	287.513	246.095
Produits des actifs circulants		751	36.234.767	5.976.961
Autres produits financiers	6.11	752/9	207.740	253.629
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.530.547	
Charges financières		65/66B	992.381	307.154
Charges financières récurrentes	6.11	65	992.381	220.154
Charges des dettes		650	2.653	398
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	989.729	219.756
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		87.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	273.368.621	116.153.835
Prélèvement sur les impôts différés		780	1.290	1.606
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	44.850.000	10.000.000
Impôts		670/3	44.850.000	10.000.000
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	228.519.911	106.155.440
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	228.519.911	106.155.440

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.069.358.059	895.360.687
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	228.519.911	106.155.440
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	840.838.148	789.205.247
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	906.794.121	840.838.148
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	162.563.938	54.522.539
Rémunération de l'apport	694	159.963.938	53.077.720
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696	2.600.000	1.444.819
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	783.943.732
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	2.428.391	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	786.372.123	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	774.636.767
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	6.855.240	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	781.492.008	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	4.880.115	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	XXXXXXXXXX	
8025		
8035		
(+)/(-) 8045		
8055		
8125P	XXXXXXXXXX	
8075		
8085		
8095		
8105		
(+)/(-) 8115		
8125		
81312		

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056	40.233.269
8126	40.233.269
81313	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8052P		11.315.933
	814.635	
8022		
8032		
8042 (+)/(-)		
8052	12.130.569	
	XXXXXXXXXX	
8122P		10.812.679
	391.539	
8072		
8082		
8092		
8102		
8112 (+)/(-)		
8122	11.204.218	
211	926.350	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	68.201.447
8161	851.897	
8171		
(+)/(-) 8181	61.755	
8191	69.115.099	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	52.794.602
8271	923.575	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	53.718.177	
(22)	15.396.922	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	247.920.790
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.043.563	
Cessions et désaffectations	8172	9.481.664	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	1.325.070	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	240.807.759	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	198.436.016
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	15.611.146	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	8.728.252	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	205.318.909	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	35.488.849	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	15.440.340
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.543.864	
Cessions et désaffectations	8173	1.215.790	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	40.632	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	16.809.045	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	11.675.187
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.527.759	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	1.209.511	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	11.993.435	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	4.815.610	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	717.658
8165		
8175	717.658	
(+)/(-) 8185		
8195		
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	717.658
8275		
8285		
8295		
8305	717.658	
(+)/(-) 8315		
8325		
(26)		

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	10.827.162

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 15.934.442

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -1.427.456

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 25.334.147

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) 25.334.147

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	76.717.346
8361	13.448.670	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	90.166.016	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>90.166.016</u>	
281P	XXXXXXXXXX	13.517.996
8581	96.038	
8591	46.008	
8601		
8611	537.133	
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)	<u>14.105.158</u>	
8651		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	14.428

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

14.428

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)

14.428

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

XXXXXXXXXX

26.410

Mutations de l'exercice

Additions

8583

264.891

Remboursements

8593

5.410

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)

285.891

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
BECOVER 0768934341 Société anonyme Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	Common Stock	124.999	24,99		2023-12-31	EUR	43.669.017	-75.984
SAFRAN AERO BOOSTERS INC Entreprise étrangère Merchant Street 111 45246 Cincinnati Ohio ETATS-UNIS	Common Stock	100	100		2023-12-31	USD	92.702.444	2.438.909
SAFRAN BLADES 0795523922 Société anonyme Route de Liers 121 4041 Vottem BELGIQUE	Common Stock	125.000	56		2023-12-31	EUR	25.955.453	-755.047
SAFRAN TEST CELLS FRANCE Pas de forme juridique rue 0 000000 na FRANCE	Common Stock	2.623.153	100		2023-12-31	EUR	3.069.090	1.105.536

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Licences et cotisations

Exercice
398.634

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	54.889.224
(100)	54.889.224	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Actions de capital sdn

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	54.889.224	7.614.882
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
SAFRAN SA Boulevard Général Martial Valin 2 75724 Paris Cedex 15 FRANCE	Actions nominatives	5.116.248		67,19
SFPI SA 0253445063 Avenue Louise 32 4 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions nominatives	135.634		1,78
WALLONIE ENTREPRENDRE 0793630244 Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	Actions nominatives	2.363.000		31,03

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
Provisions pour garanties	186.804.328
Provisions pour prestations à fournir	4.760.668
Provisions pour exécution de commande	28.770.576
Provisions pour frais industriels	1.370.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	15.493.781
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	15.493.781

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	21.840.000
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	21.840.000

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	39.622.792
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	39.622.792

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	2.008.881
450	
9076	
9077	39.999.164

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Cotisations et redevances
- Divers

Exercice
201.585
174

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventes de produits finis

Prestations de services

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	702.260.049	532.282.756
	82.540.853	62.750.313
740	18.059.654	8.451.278
9086	1.417	1.286
9087	1.337,6	1.287,6
9088	1.848.332	1.616.081
620	93.795.778	78.035.876
621	26.626.178	20.946.996
622	7.799.181	7.396.197
623	3.588.286	3.348.221
624	417.833	573.644

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-1.032.931	-1.981.182
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	25.011.183	8.363.829
Reprises	9111	3.529.980	4.156.755
Sur créances commerciales			
Actées	9112		956.324
Reprises	9113	612.512	
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	52.809.881	109.378.829
Utilisations et reprises	9116	72.080.339	86.382.016
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.535.014	2.491.701
Autres	641/8	15.228.580	8.560.914
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	6	6
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	4,1	3,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	7.645	6.244
Frais pour la société	617	366.212	273.397

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Autres produits financiers

Intérêts à terme

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais bancaires

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	202.717	253.618
9126		
754		
	5.023	11
6501		
6502		
6510		
6511		
653	8.403	47.859
6560		
6561		
654		
655		
	113.326	174.708
	868.000	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>19.977.451</u>	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	18.446.904	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	18.446.904	
Produits financiers non récurrents	(76B)	1.530.547	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	537.133	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	60	
Autres produits financiers non récurrents	769	993.354	
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		<u>87.000</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		87.000
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		87.000
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dépenses non admises
- Déductions pour investissements
- Déductions pour revenus d'innovation

Codes	Exercice
9134	44.850.000
9135	29.000.000
9136	
9137	15.850.000
9138	
9139	
9140	
	50.727.655
	4.810.505
	114.449.409

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
 - Réserves déduction pour investissements R&T
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	21.307.957
9142	
	21.307.957
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	46.099.288	30.575.289
9146	30.450.966	19.166.439
9147	16.401.192	19.384.323
9148	371.330	131.097

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

capital souscrit mais non appelé BECOVER

2.451.330

capital souscrit mais non appelé SAFRAN BLADES

11.273.640

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

993.665

Immobilisations corporelles

16.214.020

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

Garanties constituées par établissements de crédit

9.491.563

Garanties fournies pour exécution de contrat

7.305.320

MARCHÉ À TERME**Marchandises achetées (à recevoir)**

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Garanties reçues de tiers

Exercice
4.051.895

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Régimes complémentaires de pension de retraite ou de survie instaurés au profit du personnel :

- Employés & Cadres : la société a prévu un régime d'assurance complémentaire retraite et décès en faveur de son personnel appointé. Celui-ci est basé sur les plans suivants :

(x) Plan de base 'DB' : définit un but à atteindre correspondant à un multiple de la rémunération annuelle du mois d'avril précédant le départ, différencié selon deux tranches de rémunération et proportionnel au nombre d'années de carrière dans l'entreprise. Le financement de ce plan est exclusivement assuré par le paiement des cotisations patronales en assurance de groupe.

(x) Plan de base 'DC' (cadres engagés à partir du 01/04/2010 et employés engagés à partir du 01/04/2011) : définit une prime fixée égale à un pourcentage de la rémunération annuelle actuelle différencié selon deux tranches de rémunération. La capitalisation des primes versées donne un capital pension à l'âge de la retraite, fixé à 65 ans. Le financement du plan est assuré exclusivement par le paiement des cotisations patronales en assurance de groupe.

(x) Plan supplétif 'DC' (cadres) : définit une prime fixée égale à un pourcentage de la rémunération annuelle actuelle différencié selon trois tranches de rémunération. La capitalisation des primes versées donne un capital pension à l'âge de la retraite, fixé à 65 ans. Le financement du plan est assuré à la fois par des cotisations personnelles et par le paiement des cotisations patronales en assurance de groupe.

- Ouvriers : la société a prévu un régime d'assurance complémentaire retraite et décès en faveur de son personnel salarié. Celui-ci est basé sur le plan suivant :

(x) Plan de base 'DB' : définit une prime fixée égale à un forfait annuel multiplié par le nombre d'années de carrière. Le financement du plan est assuré exclusivement par le paiement des cotisations patronales en assurance de groupe.

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance/ le fonds de pension nous a informé qu'il n' existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	104.271.174	90.235.342
(280)	90.166.016	76.717.346
9271	14.105.158	13.517.996
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	179.231
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations
Décision de l'Assemblée Générale du 28/03/24 pour les exercices 2021 et 2022.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

SAFRAN SA
boulevard du Général Martial Valin 2
75724 PARIS CEDEX 15
FRANCE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

SAFRAN SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
boulevard du Général Martial Valin 2
75724 PARIS CEDEX 15
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

SAFRAN SA
boulevard du Général Martial Valin 2
75724 PARIS CEDEX 15
FRANCE

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives aux comptes annuels des entreprises, le Conseil d'Administration a arrêté comme suit les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire :

1. REGLES GENERALES

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976, et des modifications qui ont suivi.

Pour les matières que la loi règle supplétivement et dans le cas où elle laisse un choix à l'entreprise, le Conseil d'Administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après.

Il devra être dérogé aux présentes règles d'évaluation ou celles-ci devront être adaptées ou modifiées dans les cas et selon la procédure prévus aux articles 16 et 17 de l'Arrêté Royal, toujours par décision expresse du Conseil d'Administration.

2. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

2.1 Frais d'établissement

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement sur emprunts, de même que les frais d'augmentation de capital peuvent être portés en frais d'établissement.

Les charges engagées dans le cadre d'une restructuration peuvent être portées à l'actif pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'entreprise et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de l'entreprise.

Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements au taux de 20 % (vingt pour cent) minimum des sommes comptabilisées, à partir du moment de leur enregistrement.

Toutefois, dans le cas où les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement sur emprunts sont portés à l'actif, leur amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt concerné.

2.2 Immobilisations incorporelles

2.2.1 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement en ce compris les droits d'entrée sont pris en charge comme une dépense de la période au cours de laquelle ils ont été dépensés, sauf si le Conseil d'Administration juge opportun de les porter en immobilisations incorporelles, à leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de leur valeur probable de rendement futur pour l'entreprise.

2.2.2 Concessions - brevets - licences - savoir-faire - marques et autres droits similaires - goodwill

Les concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques, etc. qui sont acquis de tiers, peuvent être portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Si de telles immobilisations incorporelles sont créées par l'entreprise, elles sont prises en charge comme une dépense de la période au cours de laquelle elles ont été dépensées, sauf si le Conseil d'Administration juge opportun de les porter à l'actif du bilan à leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

Le goodwill peut être porté à l'actif du bilan sur base de la définition donnée à l'année à l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 et à ses modifications ultérieures.

2.2.3 Amortissements - réductions de valeurs

Les immobilisations incorporelles provenant :

Soit de la production d'immobilisation par l'entreprise pour elle-même (travaux réalisés en interne)

Soit de la contribution de l'entreprise aux dépenses de développement du programme ou en contrepartie de l'accès à un marché (refacturation de tiers).

Sont amorties selon les caractéristiques des contrats concernés sur une durée ne pouvant excéder 20 ans.

2.2.4 Les autres immobilisations incorporelles non spécifiées en 2.2.3 dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties de façon

linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

2.3 Immobilisations corporelles

2.3.1 Prix d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan :

S'il s'agit de biens achetés à leur prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires et les frais d'installation.

S'il s'agit de biens produits par l'entreprise, à leur coût de revient de fabrication. Les frais hors production ne sont pas inclus.

S'il s'agit d'apports, à leur valeur historique diminuée des amortissements déjà réalisés.

2.3.2 Amortissements

Les frais accessoires compris dans le prix d'acquisition sont amortis au même rythme que l'immobilisation principale à laquelle ils sont attachés.

Les durées et les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

Terrains	Durée		Taux
	Non amortissables		
Constructions	20 ans		5,00 %
Machines	5 ans		20,00 %
Installations		10 ans	10,00 %
Outillages spécifiques	5 ans		20,00 %
Matériel d'atelier	5 ans		20,00 %
Mobilier		10 ans	10,00 %
Matériel roulant	5 ans		20,00 %
Voitures		5 ans	20,00 %
Matériel de bureau	5 ans		20,00 %
Matériel informatique	3 ans		33,33 %
Logiciels informatiques internes	3 ans		33,33 %

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire en pro rata temporis à partir de la date de mise en service de l'investissement.

Les dérogations autorisées par les lois de relance économique ou autres pourront être appliquées.

Les matériels acquis d'occasion pourront être amortis à un taux plus élevé que celui mentionné ci-dessus.

2.3.3 Amortissements complémentaires ou exceptionnels

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels

lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font l'objet d'un amortissement exceptionnel pouvant ramener leur valeur résiduelle à zéro.

2.3.4 Location - financement et droits similaires

Voir l'article 21 de l'Arrêté Royal du 12 septembre 1983.

2.4 Immobilisation financières

2.4.1 Chaque titre du portefeuille figurant en immobilisations financières est porté séparément dans les comptes, globalement ou par lots identifiés suivant la date de l'acquisition, à son prix d'achat qui ne comprend pas les frais accessoires, et compte tenu des éventuels montants restant à libérer et corrections de valeur y afférentes.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre du portefeuille figurant en immobilisations financières est effectuée de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

2.4.2 Réductions de valeurs - reprises de réductions de valeurs

Si cette évaluation de chacun des titres en portefeuille est inférieure à la valeur comptable, et si de l'avis du Conseil d'Administration, la moins-value ainsi observée a, partiellement ou totalement, un caractère durable, une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value ainsi observée est enregistrée.

Si cette évaluation est supérieure à la valeur comptable, aucune plus-value n'est enregistrée sauf si des réductions de valeurs actées depuis l'acquisition n'ont pas encore été reprises. Dans ce cas, une reprise de réduction de valeur, égale à la partie durable de la plus-value ainsi observée, est effectuée à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement.

2.4.3 Créances reprises en immobilisations financières

Les créances reprises en immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Les règles d'évaluation des créances à plus d'un an s'appliquent également aux créances reprises en immobilisations financières.

2.5 Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation du passif et de la prise en résultats prorata temporis :

a) des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances;

b) de la différence entre la valeur d'acquisition et le valeur nominale des créances;

c) de l'escompte des créances remboursables à une date éloignée de plus d'un an qui ne sont pas productives d'intérêt ou qui sont assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible. Cet escompte est calculé au taux du marché applicable à de telles créances, au moment de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Pour les créances payables ou remboursables par versements échelonnés, dont le taux d'intérêt ou de chargement s'applique durant toute la durée du contrat sur le montant initial du financement ou du prêt, les montants respectifs des intérêts et chargements non courus à reporter sont

déterminés par application du taux réel au solde restant dû en début de chaque période; ce taux réel est calculé compte tenu de l'échelonnement et de la périodicité des versements.

Les intérêts et chargements ne peuvent être compensés avec les frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

Les créances à plus d'un an font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

2.6 Stocks et commandes en cours d'exécution

Les stocks et commandes en cours sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût de revient des articles fabriqués inclut les frais indirects de production tels que les amortissements et dépenses d'entretien des équipements et des bâtiments, les salaires des personnels indirects d'ateliers et les frais d'approvisionnement sur les matières et les pièces achetées.

Les stocks et commandes en cours sont évalués au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier prix est inférieur au coût de revient.

Les stocks et commandes en cours font l'objet de réductions de valeur en vue de tenir compte de l'évolution de la valeur de réalisation ou de la valeur vénale de ces biens, ou encore en vue de tenir compte des risques qui sont propres à la nature des produits concernés ou de l'activité de l'entreprise.

Les stocks en magasin font l'objet de réductions de valeur pour tenir compte de la vétusté de certains articles. Les coefficients d'abattements appliqués sur ces stocks à rotation lente ou nulle varient selon les familles de produits.

2.7 Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation du passif et de la prise en résultats prorata temporis :

d) des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances.

e) de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des créances.

Les créances à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

2.8 Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont portés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les règles d'évaluation des valeurs mobilières acquises au titre de placements de fonds sont les mêmes que celles exposées au 2.4 en immobilisations financières.

Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

2.9 Valeurs disponibles

Les règles d'évaluation des valeurs disponibles sont les mêmes que celles des placements de trésorerie (voir 2.8).

3. POSTES DU PASSIF DU BILAN

3.1 Réserves immunisées

Sont classés sous cette rubrique sous déduction des impôts différés y afférents, les plus-values réalisées et les bénéfices dont l'immunisation fiscale ou la taxation différée est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise, à l'exception des plus-values portées, en application de la législation, en comptes de régularisation.

Sont également classés sous cette rubrique, les amortissements actés sur des immobilisations corporelles ou incorporelles dans la mesure où ils sont établis sur une base dépassant le prix d'acquisition de celles-ci, lorsque l'amortissement sur cette base majorée constitue sous l'angle fiscal une charge déductible.

3.2 Subsidés en capital

Sont portés sous cette rubrique, les subsidés en capital obtenus des Pouvoirs Publics en considérations d'investissements en immobilisations, sous déduction des impôts différés afférents à ces subsidés; ces impôts différés sont portés sous la rubrique du passif "Impôts différés".

Ils font l'objet d'une réduction échelonnée, par imputation à la rubrique "Autres produits financiers", au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

Les subsidés en capital dont l'obtention n'est pas rattachée à des investissements en immobilisations, sont lors de leur obtention imputés selon le cas à la rubrique "Autres produits d'exploitation" ou à la rubrique "Autres produits financiers".

3.3 Provisions pour risques et charges

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et des pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, même s'ils ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

3.4 Dettes à plus d'un an

Les dettes à plus d'un an sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan de dettes à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des dettes.

Une correction de valeur est actée si la valeur estimée est supérieure, de façon durable, à la valeur comptable à la date de clôture de l'exercice.

3.5 Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'inscription au bilan des dettes à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des dettes.

Une correction de valeur est actée si la valeur de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

Les dettes fiscales, salariales et sociales sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Le montant de la dette de pécule de vacances est déterminé conformément aux dispositions fiscales.

4. EVALUATION DES AVOIRS, DETTES ET ENGAGEMENTS EXPRIMÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Au cours de l'exercice, toutes les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours standard de conversion déterminé pour chaque exercice sur base du cours moyen des couvertures ou, en l'absence de couverture, sur base d'une estimation des cours moyens déterminée dans le cadre du budget annuel.

Les avoirs, dettes et engagements à plus d'un an libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique de l'opération.

À la date du bilan, tous les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères sont évalués en euros au cours de change de clôture de l'exercice pour la partie excédant les couvertures de change; au cours ferme des contrats de change à terme pour la partie correspondant aux couvertures de change.

Le cours de change de clôture de l'exercice est constitué pour chaque devise par moyenne des cours indicatifs de la Banque Nationale du dernier mois de l'exercice.

Toutefois, si le Conseil d'Administration estime avec prudence, sincérité et bonne foi devoir retenir un cours différents, celui-ci résultera d'un calcul objectif.

Les mali de conversion sont enregistrés ans les charges au compte de résultats.

Les boni de conversion sont enregistrés dans les produits au compte de résultats sauf ceux liés à la partie excédant les couvertures de change de opérations échéant à plus d'un an.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

COUVERTURE DE CHANGE

La société a bénéficié en 2023 d'une couverture de change de 1 USD = 0,877193 EUR

SUBSIDES EN CAPITAL

Les montants reçus de la part des pouvoirs publics en 2023 au titre de subside en capital s'élèvent à 0€

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la gestion de Safran Aero Boosters au cours de l'exercice 2023.

Activité Commerciale

- Production civile :

La reprise de la demande en produits aéronautiques s'est confirmée dans toutes les parties du monde en 2023. La cadence des vols des mono-couloirs a rattrapé et dépassé les chiffres pré-crise (2019). Pour les longs-courriers, la reprise des vols est plus lente mais au-dessus des anticipations. En 2023, la reprise des vols et la demande pour de nouveaux avions a continué de souffrir de l'incapacité de l'industrie à suivre la demande pour des raisons logistiques et capacitaire tant sur les matériaux que sur les procédés de forge et de fonderie. Les éléments marquants de l'année 2023 sont :

- **Leap** : La position dominante de Airbus face aux lacunes de Boeing concernant tant la maîtrise de la qualité des produits que ses retards de certification couplée aux difficultés rencontrées par Pratt & Whitney sur le moteur GTF font de l'A320 équipé de moteurs Leap-1A un choix de référence avec une part de marché actuelle de +/-60%.
- **CFM56** : Avec l'arrivée du Leap, ce programme est pleinement dans une phase d'après-vente. Les revenus rechanges sont à nouveau en croissance sur 2023 (+40%) et on s'attend à une demande soutenue en 2024.
- **GE9X** : la résorption du surstock de B787 réalisé par Boeing est progressive et s'effectue en parallèle d'une reprise de la production série qui devrait tendre vers 300 moteurs par an à l'horizon 2027. Ce programme offre de belles perspectives de ventes à long terme du fait du peu de concurrence dans cette gamme d'avion.
- **Passport** : la demande sur ce programme reste stable. Les livraisons de moteurs en 2023 ont été limitées par les tensions dans la supply chain.
- **CF34** : La demande 2023 s'est heurtée à des tensions dans la supply chain ce qui a limité les ventes tout comme en 2022. Il faut néanmoins noter une nouvelle hausse sur 2023 des revenus d'après-vente.
- **GE9X** : l'entrée en service du Boeing 777x est prévue pour mi-2025 suite à des contraintes de certifications accrues par la FAA. La production série a démarré et va croître progressivement pour atteindre 140 moteurs par an en 2027.
- **GP7000** : en 2023 Emirates a confirmé sa volonté de voler avec une partie significative de sa flotte de A380 au-delà de 2040. Un programme de retrofit du disque de soufflante est en cours de négociation.

- Production militaire :

Cette activité qui porte essentiellement sur la production en sous-traitance de pièces de moteurs F110 de GE ainsi que de composants du moteur TP400 équipant l'A400M a été en légère hausse par rapport à 2022. SAB se positionne activement sur des collaborations industrielles avec P&W

sur le moteur F135 qui équipe les avions de chasse F35 récemment commandés par la Belgique. Dans ce cadre, deux MOU ont été signés avec des perspectives concrètes de production à l'horizon de 2 à 3 ans.

- Production & études spatiales :

En 2023, Safran Aero Boosters a poursuivi ses activités de développement sur les 3 programmes européens majeurs en propulsion liquide que sont Prometheus, VEGA-E et Kick-Stage. Safran Aero Boosters a également été choisie pour développer trois vannes et un échangeur véhiculant de l'hydrogène liquide pour l'avion démonstrateur ZERO-e d'Airbus.

- Engineering bancs d'essais :

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la croissance des activités de conception, installation et maintenance de bancs d'essais avec des projets dans le monde entier.

- Essais moteurs :

En 2023, l'activité de test de moteurs Leap-1A en MRO est devenue l'activité principale du centre de Liers. Le second banc rénové pour le moteur Leap sera disponible courant 2024.

Investissements & Activité industrielle

- Production & Achats :

La performance 2023 a été bonne, aucune crise logistique concernant nos produits n'est à répertorier. La crise russo-ukrainienne a imposé la modification des schémas d'approvisionnement du titane induisant une augmentation des stocks et en-cours. L'activité a augmenté de façon continue tout au long de l'année.

- Personnel :

Les effectifs inscrits fin 2023 s'élèvent à 1.417 personnes pour 1.286 à fin 2022 soit une augmentation nette de 131 personnes.

- RTDI (Recherche-Technologie-Développement-Industrialisation) :

L'activité importante requise par la maturation des technologies du moteur lié au projet RISE ainsi que leur industrialisation a continué en 2023. Cette activité porte notamment sur la réalisation d'un premier module de compresseur basse pression de démonstration qui sera testé sur le banc BeCover mi-2024.

- Investissements :

Les engagements d'investissements corporels s'élèvent à 21.1M€ en 2023 et portent principalement sur des travaux d'infrastructure (réfection des toitures, panneaux solaires, ombrière de parking) ainsi que sur l'installation de bornes de recharge dans la continuité des actions entreprises dans le domaine de l'efficacité énergétique. Les montants activés en immobilisations incorporelles s'élèvent à 2.4M€ et sont liés aux travaux d'amélioration en cours sur le Leap (programme MGPP) ainsi qu'au solde des dépenses sur le GE9X.

Résultats et Financement

La direction de la société est responsable de l'établissement des comptes annuels qui doivent donner une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été arrêtés selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés lors des exercices précédents.

Les estimations comptables font partie intégrante des états financiers préparés par le management et sont basées sur la connaissance et l'expérience du management sur les faits passés et présents ainsi que sur les estimations des événements futurs. Ces estimations ont principalement trait au niveau de certaines provisions ainsi qu'à la comptabilisation des marges sur projets long terme.

Le chiffre d'affaires s'élève à 785 millions d'EUR en 2023 pour 595 millions d'EUR en 2022 (+32%).

Le résultat d'exploitation s'élève à 236 millions d'EUR, soit 30% du chiffre d'affaires ; ce résultat est en augmentation par rapport à 2022 (110 millions d'EUR ; soit 18.5% du chiffre d'affaires). Le progrès du taux de rentabilité est lié à un mix produit favorable et au maintien sous contrainte de tous les postes de dépenses malgré une hausse des coûts liée à l'inflation.

Le résultat financier s'établit à +37.3 millions d'EUR pour +6.2 millions d'EUR en 2022. Ce résultat provient essentiellement des intérêts financiers sur compte courant

Les principaux instruments financiers se composent de liquidités en banque, d'avances remboursables ainsi que de créances et dettes commerciales afférentes directement à ses activités. Safran Aero Boosters a implémenté des règles pour limiter les risques de crédit et n'utilise pas de produits dérivés : les risques de change sont couverts au niveau du Groupe.

L'impôt des sociétés calculé au titre de 2023 s'élève à 44.9 millions d'EUR et intègre les effets d'une réduction de la base taxable liée à la déduction pour les revenus d'innovation.

Safran Aero Boosters clôture l'exercice avec un résultat net de 228.5 millions d'EUR en 2023 (29% du chiffre d'affaires) contre 106.2 millions d'EUR en 2022 (18% du chiffre d'affaires). Le Conseil n'a pas connaissance d'événements post-clôture qui modifieraient de manière significative les résultats présentés ci-dessus.

Affectation bénéficiaire

Au terme de l'exercice 2023, le solde disponible pour affectation s'élève à 1.069.4 millions d'EUR soit le bénéfice de l'exercice à affecter de 228.5 millions d'EUR majoré du report à nouveau de 840.8 millions d'EUR.

Le Conseil d'Administration propose l'affectation bénéficiaire suivante :

- Distribution d'un dividende brut de 21.01 EUR par action, soit 160.0 millions d'EUR.
- Distribution d'une prime bénéficiaire au personnel à hauteur de 2.6 millions d'EUR.
- Bénéfice à reporter : 906.8 millions d'EUR.

Sur base de cette proposition, les fonds propres s'établiraient à 968.0 millions d'EUR, soit 47% du total du bilan.

En synthèse

L'année 2023 se caractérise pour Safran Aero Boosters par les principaux éléments suivants :

- ❖ Une augmentation de l'activité et du chiffre d'affaires 2023 par rapport à 2022, après la forte baisse des années 2020/2021 liée à la pandémie de la Covid-19 qui a eu un fort impact notamment dans le transport aérien avec une réduction significative des déplacements.
- ❖ Les dépenses de Recherche et Technologie ont augmenté en 2023 afin de soutenir le programme RISE, successeur du LEAP.
- ❖ Avec la reprise de l'activité les recrutements ont repris de façon très importante en 2023 pour toutes les catégories de personnel.
- ❖ L'activité n'est toujours pas revenue au niveau de 2019 et par ailleurs il a fallu compenser l'inflation de l'année 2023, notamment sur les matières premières, l'énergie et les salaires. Néanmoins la rentabilité de 2023 a dépassé celle de 2019 grâce aux actions entreprises depuis trois ans et à un mix produit favorable.
- ❖ La structure financière reste bonne.

Perspectives

L'année 2023 est la première année avec un retour à un chiffre d'affaires et à une performance économique équivalents à 2019 avant la crise du COVID. Près de 200 personnes ont rejoint notre équipe pour accompagner notre croissance. Le support de la région wallonne et de l'état fédéral nous a permis de tenir notre place dans nos secteurs stratégiques et de préparer de nouvelles activités pour étendre notre gamme de produits. Le banc compresseur BECOVER et l'usine d'aubages Safran Blades sont entrés dans une phase de construction et ils vont nous doter dès l'année 2024 d'avantages significatifs pour garantir notre avenir.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Safran Aero Boosters SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Safran Aero Boosters SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 23 mars 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 13 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Safran Aero Boosters SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.077.175.007 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 228.519.911.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations

importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas

d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Liège, le 4 mars 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Emilie Van Callemont *
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

24EVC0053

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

111 - 209

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1.258,4	1.112,9	145,5
Temps partiel	1002	101,9	63,6	38,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.337,6	1.162,4	175,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.737.226	1.541.159	196.067
Temps partiel	1012	111.106	68.457	42.649
Total	1013	1.848.332	1.609.616	238.716
Frais de personnel				
Temps plein	1021	123.174.480	110.301.430	12.873.050
Temps partiel	1022	8.634.943	5.544.660	3.090.282
Total	1023	131.809.422	115.846.090	15.963.333
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	721.298	633.942	87.356

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.287,6	1.128,2	159,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.616.080	1.422.742	193.338
Frais de personnel	1023	109.727.290	96.979.244	12.748.046
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.135.036	1.003.168	131.868

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1.309	108	1.393,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.228	106	1.311,1
Contrat à durée déterminée	111	81	2	82
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1.156	66	1.207,4
de niveau primaire	1200	8		8
de niveau secondaire	1201	497	19	511,7
de niveau supérieur non universitaire	1202	225	16	237,1
de niveau universitaire	1203	426	31	450,6
Femmes	121	153	42	185,7
de niveau primaire	1210	2		2
de niveau secondaire	1211	30	6	34,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	52	18	65,8
de niveau universitaire	1213	69	18	83,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	9		9
Employés	134	861	93	933,6
Ouvriers	132	432	15	443,5
Autres	133	7		7

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	4,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	7.645	
Frais pour la société	152	366.212	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	224	3	225,8
210	138	1	138,8
211	86	2	87
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	88	7	93,2
310	76	6	80,8
311	12	1	12,4
312			
313			
340	13	2	14,6
341	4	3	6,4
342	3		3
343	68	2	69,2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	972	5811	171
5802	35.741	5812	5.405
5803	5.106.924	5813	820.078
58031	5.170.834	58131	841.764
58032	139.360	58132	11.405
58033	203.270	58133	33.091
5821	699	5831	100
5822	24.318	5832	766
5823	1.314.951	5833	46.990
5841	9	5851	3
5842	3.156	5852	346
5843	82.160	5853	18.225